

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 30690  
Numéro SIREN : 878 954 940  
Nom ou dénomination : 11 MEDIAS

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt 29984

copie certifiée conforme

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

①

Designation de l'entreprise		11 MEDIAS						Néant <input type="checkbox"/>											
Adresse de l'entreprise		9 rue Lauriston		75016		PARIS													
SIRET		8	7	8	9	5	4	9	4	0	0	0	0	1	0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1	2	Durée de l'exercice précédent *															
												Exercice N clos le							
												3	0	0	9	2	0	2	0
<b>ACTIF</b>												Brut		Amortissements – Provisions		Net			
												1		2		3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012													
		Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	563	030	178	384												
	Immobilisations financières * (1)		040	3 000	042		3 000												
	<b>Total I (5)</b>		044	3 563	048	178	3 384												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052													
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	9 975	070		9 975											
		Autres * (3)		072	15 030	074		15 030											
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	38 388	086		38 388												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
<b>Total II</b>		096	63 393	098		63 393													
<b>Total général (I + II)</b>		110	66 956	112	178	66 778													
<b>PASSIF</b>												Exercice N NET							
												1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000												
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126														
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves ( dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131				132												
	Report à nouveau				134														
	Résultat de l'exercice				136		29 446												
	Provisions réglementées				140														
<b>Total I</b>				142		30 446													
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		518												
	Autres dettes ( dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... )		169		6		172												
	Produits constatés d'avance				174		22 550												
<b>Total III</b>				176		36 332													
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		66 778													
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		3 563												
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 11 MEDIAS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le <b>30 09 2020</b>			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *		217	218	
						<b>48 940</b>	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	15 000	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>					<b>232</b>	<b>63 940</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )				242	28 298	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * )		243			244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	178
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260				
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					<b>264</b>	<b>28 476</b>	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>					<b>270</b>	<b>35 464</b>	
<b>Produits financiers (III)</b>		280		<b>Charges financières (V)</b>		294	28
<b>Produits exceptionnels (IV)</b>					290		
<b>Charges exceptionnelles (VI)</b> {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
<b>Impôt sur les bénéfices * (VII)</b>					306	5 991	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>					<b>310</b>	<b>29 446</b>	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	29 446	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		5 991		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			( Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quidecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (44 undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					<b>352</b>	<b>35 437</b>	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :					360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col.1 / Déficit col.2					<b>370</b>	<b>35 437</b>	372

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <b>SASU 11 MEDIAS</b>						Néant <input type="checkbox"/>			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	563	474		476	563		
Immobilisations financières		480		482	3 000	484		486	3 000		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>3 563</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>3 563</b>		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	178	564		566	178		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>178</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>178</b>		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
						Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579		Régularisations	590	583	594	595		
<b>TOTAL</b>						596	585	597	599		

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 11 <u>MEDIAS</u>				Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>							
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et en cours	650	652	654	656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>			
	Dotations	Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715	2				
Constructions	720	725	3				
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4				
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5				
Matériel de transport	750	755	6				
Autres immobilisations corporelles	760	765	7				
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>	<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>				<b>780</b>
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>			<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995		
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996		
Déficits reportables	984						
Déficits de l'exercice	860						
Total des déficits restant à reporter	870						
<b>IV DIVERS</b>							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI	325		381			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑤

## DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 11 <u>MEDIAS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : .....10/10/2019.....		et clos le : ...30/09/2020.....		Données en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2
1	2						
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>							
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
<b>TOTAL 1</b>				106			
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
<b>TOTAL 2</b>				144			
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
<b>TOTAL 3</b>				152			
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		
<b>V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	0		
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>							
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.</b>							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026		
Période de référence	024		016				
Date de cessation							

<sup>(1)</sup> Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2020

N° de dépôt

⑥

1/1 (1)

Néant \*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le 3 0 0 9 2 0 2 0 SIREN 8 7 8 9 5 4 9 4 0

Dénomination de l'entreprise 11 MEDIAS

Adresse (voie) 9 rue Lauriston

Code postal 7 5 0 1 6 Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Tire (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

N° de dépôt

⑦

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  1 (1)

Néant \*

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise **11 MEDIAS**

Adresse (voie) **9 rue Lauriston**

Code postal      Ville

**I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :**

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2020

## Soldes Intermédiaires de Gestion

Rubriques	30/09/2020				Variations	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
<b>Ventes de marchandises + Production</b>	48 940	100.00			48 940	
Ventes de marchandises						
Transferts de charges d'exploitation affectés à la marge commerciale						
Coût d'achat des marchandises vendues						
<b>Marge commerciale</b>						
Production vendue	48 940	100.00			48 940	
Production stockée	15 000	30.65			15 000	
Production immobilisée						
Déstockage de production						
<b>Production de l'exercice</b>	63 940	130.65			63 940	
Transferts de charges d'exploitation affectés à la valeur ajoutée						
Consommation de l'exercice en provenance de tiers	28 298	57.82			28 298	
<b>Valeur ajoutée</b>	35 643	72.83			35 643	
Subventions d'exploitation						
Transferts de charges d'exploitation affectés à l'E.B.E.						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Charges de personnel						
<b>Excédent brut d'exploitation/ Insuffisance brute d'exploitation</b>	35 643	72.83			35 643	
Reprises sur charges d'exploitation et transferts de charges						
Autres produits						
Dotations aux amortissements et aux provisions	178	0.36			178	
Autres charges						
<b>Résultat d'exploitation</b>	35 464	72.46			35 464	
Quote- part de résultat sur opérations faites en commun						
Produits financiers						
Charges financières	28	0.06			28	
<b>Résultat courant avant impôts</b>	35 437	72.41			35 437	
Produits exceptionnels		0.00				
Charges exceptionnelles						
<b>Résultat exceptionnel</b>		0.00				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						
Impôts sur les bénéfices	5 991	12.24			5 991	
<b>Résultat de l'exercice</b>	29 446	60.17			29 446	
Produits des cessions d'éléments d'actif						
Valeur comptable des éléments d'actif cédés						
<b>Résultat net sur cession</b>						

<b>Tableau de financement</b>
-------------------------------

Rubriques	30/09/2020		Variations
<b>Ressources</b>			
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	29 446		
+ Dotations aux amortissements et provisions	178		
- Reprises sur charges calculées			
- Quote-part subvention d'investissement virée au résultat			
+ ou- Résultat sur cession d'actifs immobilisés			
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>29 624</b>		
- Retraits de l'exploitant			
<b>Capacité d'autofinancement n</b>	<b>29 624</b>		
+ Réduction rattachée des participations			
+ Cession d'éléments d'actif immobilisés (- T.V.A. reversée)			
+ Réduction des immobilisations financières			
+ Augmentation du capital ou apports de l'exploitant	1 000		
+ Augmentation des dettes financières			
+ Subventions d'investissement reçues			
<b>Total des ressources</b>	<b>30 624</b>		
<b>Emplois</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	563		
Acquisitions d'immobilisations financières	3 000		
<b>Total des investissements</b>	<b>3 563</b>		
Prélèvements sur capital - Dividendes			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Réductions de capital			
Remboursement dettes financières			
<b>Total des emplois</b>	<b>3 563</b>		
<b>Variation fonds de roulement</b>	<b>27 062</b>		

**Origine de la variation de trésorerie**

RUBRIQUES	30/09/2020		Variation
<b>Actif circulant</b>			
Stocks et produits en cours (Montant brut)			
Clients et comptes rattachés (Montant brut)	9 975		
Autres créances (Montant brut)	15 030		
<b>Dettes (hors emprunts et concours bancaires)</b>			
Fournisseurs	518		
Fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes (1)	35 814		
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>(11 327)</b>		
<b>Fonds de roulement</b>	<b>27 062</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>38 388</b>		

(1) Y compris intérêts courus sur emprunts

**Capacité d'autofinancement**

Rubriques	30/09/2020		Variations
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	35 643		35 643
+ Transfert de charges d'exploitation			
+ Autres produits d'exploitation			
- Autres charges d'exploitation			
+ Quote part de résultat sur opérations en commun			
+ Produits financiers			
- Charges financières	28		28
+ Produits exceptionnels			
- Charges exceptionnelles			
- Participation des salariés			
- Impôts sur les bénéfices	5 991		5 991
<i>Capacité d'autofinancement</i>	29 624		29 624

**« 11 MEDIAS »**  
( SAS au capital de 1 000 € )

**Siège social : 9, rue Lauriston. - 75016 PARIS**  
**siret : 878 954 940 000 10 Naf : 6391 Z**  
**RCS PARIS**

---

**PROCÈS VERBAL de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**ANNUELLE du 29 Mars 2021**

---

L'an 2021

Le 29 mars, à dix heures ,

Les associés de la société 11 MÉDIAS, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par la présidence

Est présente ou représentée :

	<b>Capital</b>	<b>Parts</b>	<b>%</b>	<b>Numérotation</b>	<b>Signature</b>
<b>Ambre Bartok</b>	1 000 €	1 000	100 %	de 1 à 1 000	
<b>TOTAL</b>	1 000 €	1 000	100 %		

L'assemblée est présidée par Ambre BARTOK, présidente. La présidente constate que les associés présents, possèdent ensemble la majorité des actions, et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions des statuts.

La présidente met à la disposition des associés :

- *Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2020.*
- *L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé.*
- *La liste des résolutions proposées à l'ordre du jour.*

La présidente déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Elle rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- *Approbation du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 septembre 2020.*
- *Examen et approbation des comptes, quitus à la présidence.*
- *Affectation des résultats.*
- *Appointements de la présidence.*
- *Conventions réglementées.*

Puis lecture est donnée du rapport de gestion. Personne ne demandant la parole, La présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

### **Première résolution**

---

La collectivité des associés donne acte à la présidence de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes annuels ont bien été respectées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents.*

### **Deuxième résolution**

---

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport, ainsi que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils ont été présentés par la présidence, et qui font apparaître un résultat de 29 440,10 €.

Elle approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts (*Autres Dépenses Somptuaires*) pour un montant global de 0 € d'où il résulte la versement d'impôts à concurrence de 0 €.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents*

### **Troisième résolution**

---

La collectivité des associés donne quitus entier à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 30 septembre 2020.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents*

### **Quatrième résolution**

---

L'assemblée générale décide de fixer les appointements de la présidence à \_\_\_\_\_ € pour l'exercice 2020 / 2021.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents*

### **Cinquième résolution : Affectation des résultats**

---

L'assemblée générale décide de d'affecter le résultat de 29 440,10 € de la manière suivante :

- Doter la réserve légale pour 100 €.
- Doter la réserve ordinaire pour 29 000 €.
- Et pour le solde au report à nouveau.

	<b>Capital</b>	<b>Réserve Légale</b>	<b>Réserve Ordinaire</b>	<b>Dividendes</b>	<b>Report à Nouveau</b>
<b>Solde au 30 Septembre 2020</b>	1 000 €				
<b>Résultat de l'exercice</b>					29 440,10 €
<b>Virements</b>		100 €	29 000 €		-29 100,00 €
<b>Solde après affectation</b>	1 000 €	100 €	29 000 €	0 €	340,10 €

Il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices.

<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
0 €	0 €	0 €

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la présidente de séance, et visé par les associés présents à l'assemblée

*Ambre BARTOK*

**« 11 MEDIAS »**  
( SAS au capital de 1 000 € )

**Siège social : 9, rue Lauriston. - 75016 PARIS**  
**siret : 878 954 940 000 10 Naf : 6391 Z**  
**RCS PARIS**

---

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE du 29 Mars 2021**

---

Mesdames, messieurs ,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts pour vous présenter un rapport sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, et vous rendre compte de notre mission.

**ORDRE DU JOUR**

- *Approbation du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 30 septembre 2020.*
- *Examen et approbation des comptes, quitus à la présidence.*
- *Affectation des résultats.*
- *Appointements de la présidence.*
- *Conventions réglementées.*

**SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

La société 11 MÉDIAS a une activité d'agence de presse et d'éditions.

**ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES**

Pour une première année d'activité, le chiffre d'affaires est satisfaisant.  
La clientèle est fidèle.

**PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES**

Le risque de perte de clientèle est faible.  
Il n'y a pas de risques administratifs ou financiers.  
Les locaux sont conformes aux normes de sécurité.  
Le matériel est récent et en bon état.

**ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE**

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

**ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du code de commerce, nous vous informons que la société n'a pas effectué d'activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## PERSPECTIVES

L'activité devrait se maintenir à un niveau satisfaisant.

Nous espérons au cours des mois qui viennent consolider le chiffre d'affaires et le résultat de la société

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

Il n'y a pas de filiales. Le détail figure en annexe du bilan

## INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

La composition du capital social figure en annexe du bilan. Le capital est divisé 000 actions de 1 € chacune.

Il n'y a pas de participations croisées

Il n'y a pas d'auto-contrôle

Il n'y a pas d'achat et de cessions dans le cadre de la participation des salariés

## PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Vous avez pu, pendant les quinze jours avant la date de la présente réunion, prendre connaissance des documents qui ont été tenus à votre disposition.

Il n'y a pas eu de changements de méthode autres que celles préconisées dans le cadre de l'application des normes IFRS.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à	63 940 €
Le total des charges d'exploitation s'élève à	28 476 €
Faisant ressortir un résultat d'exploitation de	<b>35 464 €</b>

Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

Autres charges externes	28 298 €
Impôts et taxes	
Salaires	
Charges sociales	
Amortissements	178 €
Provisions	
<b>Total</b>	<b>28 476 €</b>

Les produits financiers s'élèvent à	0 €
Les charges financières s'élèvent à	28 €
Les produits exceptionnels s'élèvent à	
Les charges exceptionnelles s'élèvent à	

L'impôt société s'élève à	5 991 €
Le résultat élève à	29 440,10 €

### **DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, je vous signale que les comptes de l'exercice prennent en charge les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts ( *Autres Dépenses Somptuaires* ) pour un montant global de 0 € d'où il résulte le versement d'impôts à concurrence de 0 €.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

L'impôt sur les sociétés étant de 5 991 €, le résultat net comptable de l'exercice s'élève à 29 440,10 € que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

- Doter la réserve légale pour 100 €.
- Doter la réserve ordinaire pour 29 000 €.
- Et pour le solde au report à nouveau.

	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Dividendes	Report à Nouveau
<b>Solde au 30 Septembre 2020</b>	1 000 €				
<b>Résultat de l'exercice</b>					29 440,10 €
<b>Virements</b>		100 €	29 000 €		-29 100,00 €
<b>Solde après affectation</b>	1 000 €	100 €	29 000 €	0 €	340,10 €

### **DIVIDENDES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous rappelons qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices.

2017	2018	2019
0 €	0 €	0 €

### **MANDATAIRES SOCIAUX**

Identité	Fonction dans la société	Autres fonctions	Société
Ambre BARTOK	président	-	11 MÉDIAS
Ambre BARTOK	gérant	-	SCI KOWI

### **RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT**

Nous proposons de fixer les appointements de la présidence à 0 € nets pour l'exercice 2020 / 2021.

## **APPROBATION ET QUITUS AU CONSEIL**

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués, et après avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus de notre gestion.

*La présidente*

# 11 MÉDIAS

(SAS au capital de 10 000 €)

64, rue Paul Vaillant-Couturier - 94320 THIAIS

siret : 537 620 429 000 10 Naf : 6920 Z

RCS CRÉTEIL

---

## RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 29 Mars 2021

---

Aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

### La liste des convention en cours est la suivante :

- Bail entre la société 11 MÉDIAS et la SCI KOWI dont Ambre BARTOK, est le principal actionnaire pour la location des bureaux.

### « DÉSIGNATION

*Le Bailleur donne à location pour un usage exclusivement professionnel les locaux ci-après désignés au Locataire aux conditions fixées par le présent contrat de bail.*

*Ambre BARTOK donne la jouissance exclusive :*

*D'un bureau d'une surface de 8 M2 environ, à usage administratif et professionnel conformément à l'activité de cette entreprise, situé au domicile du dirigeant au 9, rue Lauriston à PARIS 75016 .*

### ETAT DES LIEUX

*Un état des lieux loués sera réalisé de manière contradictoire lors de l'entrée en jouissance du Locataire par document séparé établi en autant d'exemplaires qu'il y a de parties au contrat, soit 3 exemplaires.*

*Une copie de l'état des lieux sera annexée à chacun des exemplaires du présent contrat.*

*Le Preneur prendra les biens loués dans l'état où ils se trouveront au moment de l'entrée en jouissance. Il ne pourra exiger du Bailleur aucune réparation, remise en état ou travaux quelconques, même ceux qui seraient nécessaires en raison notamment de la vétusté ou d'un vice caché, sauf ceux visés à l'article 606 du Code civil. Il fera son affaire personnelle et exclusive de tous travaux, installations, mises aux normes, quelle qu'en soit la nature, qui seraient imposés par les autorités administratives, la loi ou les règlements, en raison de ses activités présentes ou futures. Le Preneur, qui s'y oblige, s'engage en ce cas à en supporter seul toutes les conséquences à ne prétendre à aucun remboursement, indemnité ou avance de la part du Bailleur, étant précisé que ce dernier sera toujours réputé satisfaire à toutes ses obligations et notamment à celles visées par l'article 1719 du Code civil.*

### OCCUPATION JOUISSANCE

*Le preneur ne pourra exercer dans les lieux loués que les activités administratives ( comptabilité - gestion - secrétariat ) liées à l'objet social du preneur .*

*Le Preneur devra :*

*- S'abstenir de tout ce qui pourrait nuire, par son fait ou le fait des gens à son service, aux autres commerces dans l'immeuble, à la tranquillité des autres occupants et au bon ordre de la maison. Ne faire aucun déballage et emballage dans les parties communes de l'immeuble. Ne laisser pénétrer aucun véhicule dans la cour de l'immeuble. N'exposer aux fenêtres et aux murs de l'immeuble, en dehors de la devanture, aucune enseigne, caisse ou pots de fleurs ni aucun objet de quelque nature qu'il soit. N'avoir aucun animal bruyant ou malpropre . Ne faire ou laisser faire dans les lieux loués aucune vente publique, dans quelque cas que ce soit, même après décès. Se conformer aux règlements établis par le Bailleur ou son mandataire pour le battage des tapis, l'enlèvement des ordures, la bonne tenue et la tranquillité de l'immeuble, ou au règlement de copropriété.*

*- Satisfaire à toutes les charges de ville et de police dont les locataires sont ordinairement tenus. Acquitter exactement toutes les taxes et contributions personnelles, mobilières ou autres, à la charges des locataires, de*

manière que le Bailleur ne puisse jamais être recherché à cet égard, pour quoi que ce soit. Faire son affaire personnelle de toutes autorisations administratives ou autres qui pourraient être nécessaires.

- Donner accès dans les lieux loués sur rendez-vous, au Bailleur, à son représentant, à son architecte ou à ses entrepreneurs, aussi souvent qu'il sera nécessaire. Lorsqu'un congé aura été délivré dans les délais prescrits, ou six mois avant l'expiration du présent bail, le Bailleur aura le droit de mettre un écriteau à l'emplacement de son choix et le Preneur sera tenu de laisser visiter les lieux loués pendant les jours et heures ouvrables sous peine de dommages-intérêts.

- Ne faire supporter aux planchers aucune surcharge et, en cas de doute, s'assurer du poids autorisé auprès de l'architecte de l'immeuble.

- Ne pouvoir installer aucune machine ou moteur sans l'autorisation écrite du Bailleur. Faire supprimer sans délai ceux qui seraient installés après autorisation, si leur fonctionnement venait à motiver des réclamations justifiées des locataires ou voisins.

- Il est formellement convenu que toutes les tolérances de la part du Bailleur, relatives aux conditions énoncées ci-dessus, qu'elles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne pourront en aucun cas être considérées comme apportant une modification ou suppression à ces conditions, ni comme génératrices d'un droit quelconque. Le Bailleur ou son mandataire pourra toujours y mettre fin.

### **REMISE DES CLEFS**

Le Bailleur remettra au locataire 2 clefs.

### **DURÉE**

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 4 ans à compter du 10 Septembre 2019 pour finir le 9 Septembre 2023.

Toutefois, le Preneur pourra y mettre fin en prévenant le Bailleur au moins trois mois à l'avance, par acte extrajudiciaire ou par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, s'il s'agit de donner congé à l'expiration d'une période triennale, ou pour un départ à la retraite, et uniquement par acte extrajudiciaire, s'il s'agit de donner congé pour le terme du bail ou en cours du bail tacitement prolongé. Le Bailleur pourra y mettre fin aux mêmes échéances, par acte extrajudiciaire dans les cas prévus par les dispositions des articles L. 145-18 et L. 145-21 du Code de commerce.

### **LOYER**

Le présent bail est consenti et accepté moyennant **un loyer de mille cinq cent-( 1 500 ) € par trimestre charges comprises** ( eau, électricité et entretien des parties communes, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les bureaux en Ile de France ).

Il est convenu que loyer sera payé au premier jour de chaque trimestre ( ou de chaque mois ) par la mise en place d'un virement automatique.

### **FISCALITÉ**

La location n'est pas soumise à la TVA.

### **DÉPÔT DE GARANTIE**

Un dépôt de garantie correspondant à deux échéances de loyer, soit **trois mille huit cent-( 3 000 ) €** est versé à la conclusion du présent bail.

En aucun cas, cette somme n'est productive d'intérêts au profit du locataire.

Le dépôt de garantie est restitué au locataire à l'issue du bail, au plus tard trente jours après la restitution des clefs. Le Bailleur peut déduire de ce dépôt les dépenses de remise en état du logement loué résultant d'un défaut d'entretien du fait du Locataire, ainsi que les dépenses de remplacement des meubles, objets mobiliers et équipements domestiques endommagés, détruits ou dissipés par le locataire. Pour attester du montant des dépenses, le Bailleur produit, à titre de justificatif, toute facture ou tout devis.

### **RÉVISION DE LOYER & PÉRIODICITÉ**

Le loyer sera révisé automatiquement tous les ans, à la date anniversaire du présent bail, en fonction de la variation de l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires ( ILAT ) publié par l'Insee.

*L'indice retenu est celui du premier trimestre 2019 soit : 114,47*

### **CHARGES ET CONDITIONS**

*Le Bailleur gardera à sa charge les honoraires de gestion des loyers ainsi que les impôts, taxes et redevances liés à la propriété du Local (CFE et CVAE).*

*Le Preneur acquittera tous les impôts, contributions et taxes auxquels il est ou sera assujéti personnellement, et dont le Bailleur pourrait être responsable à un titre quelconque. Il devra justifier de leur paiement au Bailleur à toute réquisition et notamment, à l'expiration du bail, avant tout enlèvement des objets mobiliers, matériel et marchandises.*

*Le présent bail est consenti et accepté sous les charges, clauses et conditions suivantes, indépendamment de celles pouvant résulter de la loi ou de l'usage, que le Preneur s'engage à respecter, sous peine des sanctions prévues à l'article " Clauses Résolutoires " sans préjudice de toutes autres indemnités et dommages-intérêts, à savoir :*

#### **I Charges**

*Les charges suivantes sont comprises dans le loyer :*

- Eau*
- Electricité & chauffage par climatisation*
- Entretien des parties communes*
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères*
- Taxe sur les bureaux en Ile de France.*

*Seront réclamées toutes nouvelles contributions, taxes, augmentation d'impôt légalement mises à la charge des locataires, lesdites charges, prestations et taxes calculées au prorata des loyers ou sur la base des répartitions prévues au règlement de copropriété.*

*Le Preneur devra acquitter en outre directement, toutes consommations personnelles de téléphone et d'accès internet, etc, ainsi que tous impôts lui incombant, tels que la CET et CVAE, sans que le Bailleur en soit responsable.... »*

La présidente